Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-46_2026-DE

MAIRIE DE NOHANENT

(Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq avril, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOHANENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à NOHANENT, sous la présidence de Madame ANGENEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Présents : Madame Carole ANGENEAU (Maire)
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Dominique BANNIER, Marc BARDINAL, Colette BETHUNE, Serge BONNARD, Julien COISSARD, Patricia DABIN, Michel DUPUY, Isabelle DUVAL, Jean-Marc FOURVEL, Laurent GANET, Isabelle ITIER, Albane LAVAU, Marylène MALARDIER, Isac MARQUES, Martine MICHEL, Patricia MOLINES

Absents excusés:

Procurations:
Jean-Christophe MAZUEL a donné procuration à Michel DUPUY
Estelle TETEFORT a donné procuration à Laurent GANET

A été élu secrétaire.

Délibération N°46/2026 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2026

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2026

Votes				
Total des votants	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
19	19			

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et publication
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Carole ANGENEAU

MAIRIE de NOHANENT * 63 (Puy-de-Dôme) * R.F.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-50_2026-DE

MAIRIE DE NOHANENT

(Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq avril, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOHANENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à NOHANENT, sous la présidence de Madame ANGENEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Présents : Madame Carole ANGENEAU (Maire)
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Dominique BANNIER, Marc BARDINAL, Colette BETHUNE, Serge BONNARD, Julien COISSARD, Patricia DABIN, Michel DUPUY, Isabelle DUVAL, Jean-Marc FOURVEL, Laurent GANET, Isabelle ITIER, Albane LAVAU, Marylène MALARDIER, Isac MARQUES, Martine MICHEL, Patricia MOLINES

Absents excusés:

Procurations:
Jean-Christophe MAZUEL a donné procuration à Michel DUPUY
Estelle TETEFORT a donné procuration à Laurent GANET

Isabelle DUVAL a été élue secrétaire.

Délibération N°50/2026 : Approbation de la subvention versée au CCAS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Nohanent d'un montant de 8 000.00 euros au compte 657363.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'accepter cette proposition et de donner mandat à Madame le Maire pour émettre le versement.

Votes				
Nombre de de Votants	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
19	19			

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et publication
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Carole ANGENEAU

MAIRIE de NOHANENT R.F. 63 (Puy-de-Dôme)

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-51_2026-DE

MAIRIE DE NOHANENT

(Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq avril, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOHANENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à NOHANENT, sous la présidence de Madame ANGENEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Présents : Madame Carole ANGENEAU (Maire)
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Dominique BANNIER, Marc BARDINAL, Colette BETHUNE, Serge BONNARD, Julien COISSARD, Patricia DABIN, Michel DUPUY, Isabelle DUVAL, Jean-Marc FOURVEL, Laurent GANET, Isabelle ITIER, Albane LAVAU, Marylène MALARDIER, Isac MARQUES, Martine MICHEL, Patricia MOLINES

Absents excusés:

Procurations:
Jean-Christophe MAZUEL a donné procuration à Michel DUPUY
Estelle TETEFORT a donné procuration à Laurent GANET

Isabelle DUVAL a été élue secrétaire.

Délibération N°51/2026 : Amortissement des immobilisations : détermination de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement et neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées

Le Maire,
Considérant la délibération de la Communauté Urbaine du 9 décembre 2016 qui sollicitait l'adoption d'un correctif législatif en introduisant la possibilité d'imputer une partie du montant de l'Attribution de Compensation en section d'Investissement.
Considérant les travaux de la CLECT qui se sont achevés le 22 septembre 2017 avec la production d'un rapport adoptant les valorisations de charges au titre des transferts de compétences réalisés au 01/01/2017, et qui retient également un méthodologie d'identification et de valorisation des dettes souscrites par les communes pour financer les investissements relatifs aux compétences transférées, couplées à la possibilité de solliciter une partie d'ACI calculée en fonction des charges nettes d'investissement.
Le montant de cette Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) est de 61 106 €.

Vu la nomenclature M57 au 01/01/2024, les ACI versées, imputées au 2046 peuvent être amorties et neutralisées sur un an.
Vu le décret N°2015-1846 permettant de neutraliser la dotation aux amortissements

Indique que l'Attribution de Compensation en section d'Investissement versée par la commune à Clermont Auvergne Métropole est considérée comme une subvention d'équipement (inscription au compte 2046) et convient donc d'en déterminer la durée d'amortissement.

Propose que la durée d'amortissement de l'ACI soit fixé à 1 an en application du décret N)2015-1846 permettant de neutraliser la dotation aux amortissements en inscrivant la somme de 61 106 € comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-51_2026-DE

FONCTIONNEMENT :
dépenses 681 : 61 106 €
recettes 77681 : 61 106 €
INVESTISSEMENT :
dépenses 198 : 61 106 €
recettes 28046 : 61 106 €

L'utilisation de ce dispositif permet notamment aux collectivités, après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget, de corriger le déséquilibre généré par l'amortissement obligatoire de l'ACI. En effet, les dotations aux amortissements ont pour objet de renouveler les équipements, or les subventions d'équipement versées sur le compte 2046 (ACI) ne constituent pas un équipement de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après délibération
Approuve la durée d'amortissement de l'ACI à un an et sa neutralisation en inscrivant la somme de 61 106 € comme suit :

- FONCTIONNEMENT :
  dépenses 681 : 61 106 €
  recettes 77681 : 61 106 €
- INVESTISSEMENT :
  dépenses 198 : 61 106 €
  recettes 28046 : 61 106 €

Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Votes				
Nombre de de Votants	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
19	15		4	

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et publication
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Carole ANGENEAU

MAIRIE de NOHANENT
63 (Puy-de-Dôme)
R.F.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-54_2026-DE

MAIRIE DE NOHANENT

(Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq avril, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOHANENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à NOHANENT, sous la présidence de Madame ANGENEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Présents : Madame Carole ANGENEAU (Maire)
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Dominique BANNIER, Marc BARDINAL, Colette BETHUNE, Serge BONNARD, Julien COISSARD, Patricia DABIN, Michel DUPUY, Isabelle DUVAL, Jean-Marc FOURVEL, Laurent GANET, Isabelle ITIER, Albane LAVAU, Marylène MALARDIER, Isac MARQUES, Martine MICHEL, Patricia MOLINES

Absents excusés:

Procurations:
Jean-Christophe MAZUEL a donné procuration à Michel DUPUY
Estelle TETEFORT a donné procuration à Laurent GANET

Isabelle DUVAL a été élue secrétaire

Délibération N°54/2026 : Règlement et tarifs restaurant scolaire 2026-2027

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le règlement et les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2026-2027.

ANNEE 2026/2027

		ANNEE 2026 / 2027			
		Tarif unitaire	Tarif PAI	Tarif unitaire	Tarif PAI
	TARIF N°	Nohanentais	Nohanentais	Exterieurs	Exterieurs
≤ 700	1	1,41 €	0,44 €	1,68 €	0,53 €
700<x≤ 1300	2	3,99 €	0,69 €	4,80 €	0,83 €
1300<x≤ 1900	3	4,93 €	0,89 €	5,91 €	1,06 €
>1900	4	5,46 €	1,09 €	6,55 €	1,30 €
Adultes	5	7,18 €			

Ces tarifs incluent les activités proposées avant et après le repas.
Une majoration tarifaire est appliquée pour les enfants scolarisés à Nohanent mais ne résidant pas sur la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le règlement et les tarifs 2026/2027 pour le restaurant scolaire.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-54_2026-DE

Votes				
Total des votants	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
19	19			

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et publication
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Carole ANGENEAU

MAIRIE de NOHANENT
R.F.
63 (Puy-de-Dôme)

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-55_2026-DE

MAIRIE DE NOHANENT

(Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq avril, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOHANENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à NOHANENT, sous la présidence de Madame ANGENEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Présents : Madame Carole ANGENEAU (Maire)
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Dominique BANNIER, Marc BARDINAL, Colette BETHUNE, Serge BONNARD, Julien COISSARD, Patricia DABIN, Michel DUPUY, Isabelle DUVAL, Jean-Marc FOURVEL, Laurent GANET, Isabelle ITIER, Albane LAVAU, Marylène MALARDIER, Isac MARQUES, Martine MICHEL, Patricia MOLINES

Absents excusés:

Procurations:
Jean-Christophe MAZUEL a donné procuration à Michel DUPUY
Estelle TETEFORT a donné procuration à Laurent GANET

Isabelle DUVAL a été élue secrétaire

Délibération N°55/2026 : Règlement et tarifs de l'accueil du mercredi 2026-2027

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adopter le règlement et les tarifs de l'accueil de loisirs des mercredis applicables pour 2026-2027.

QF	TARIF N°	Matin + repas Nohanentais	Journee Nohanentais	Matin + repas Exterieurs	Journee Exterieurs
≤ 700	1	5,56 €	10,45 €	6,67 €	12,55 €
701≤x≤ 1300	2	10,00 €	15,69 €	11,99 €	18,82 €
1301≤x≤ 1900	3	11,30 €	18,29 €	13,56 €	21,95 €
≥1901	4	12,61 €	24,83 €	15,14 €	29,79 €

Une majoration tarifaire est appliquée pour les enfants scolarisés à Nohanent mais ne résidant pas sur la commune.
Une pénalité de 15 euros sera appliquée au bout de 3 retards de plus de 5 minutes au cours de la même année scolaire puis 15 euros à chaque retard suivant.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le règlement et les tarifs 2026/2027 pour l'accueil de loisirs du mercredi.

Votes				
Total des votants	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
19	19			

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et publication
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Carole ANGENEAU

MAIRIE de NOHANENT * 63 (Puy-de-Dôme) * R.F.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-56_2026-DE

MAIRIE DE NOHANENT

(Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq avril, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOHANENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à NOHANENT, sous la présidence de Madame ANGENEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Présents : Madame Carole ANGENEAU (Maire)
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Dominique BANNIER, Marc BARDINAL, Colette BETHUNE, Serge BONNARD, Julien COISSARD, Patricia DABIN, Michel DUPUY, Isabelle DUVAL, Jean-Marc FOURVEL, Laurent GANET, Isabelle ITIER, Albane LAVAU, Marylène MALARDIER, Isac MARQUES, Martine MICHEL, Patricia MOLINES

Absents excusés:

Procurations:
Jean-Christophe MAZUEL a donné procuration à Michel DUPUY
Estelle TETEFORT a donné procuration à Laurent GANET

Isabelle DUVAL a été élue secrétaire

Délibération N°56/2026 : Règlement et tarifs de l'accueil périscolaire 2026-2027

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adopter le règlement et les tarifs pour l'accueil de loisirs périscolaire applicables pour l'année 2026-2027.

Forfait journée

QF	Tarif	Tarif matin Nohanentais	Tarif soir Nohanentais	Tarif matin Extérieurs	Tarif soir Extérieurs
≤ 700	1	0,44 €	0,89 €	0,53 €	1,06 €
701 ≤x≤ 1300	2	0,69 €	1,38 €	0,83 €	1,65 €
1301≤x≤ 1900	3	0,89 €	1,77 €	1,06 €	2,13 €
≥ 1901	4	1,09 €	2,18 €	1,30 €	2,60 €

Forfait mois

QF	Tarif	Nohanentais	Extérieurs
≤ 700	1	13,31 €	15,97 €
701≤x≤ 1300	2	20,64 €	24,76 €
1301≤x≤ 1900	3	26,62 €	31,94 €
≤ 1901	4	32,62 €	39,13 €

Une majoration tarifaire est appliquée pour les enfants scolarisés à Nohanent mais ne résidant pas sur la commune.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-56_2026-DE

Une pénalité de 15 euros sera appliquée au bout de 3 retards de plus de 5 minutes au cours de la même année scolaire puis 15 euros à chaque retard suivant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Accepte le règlement et les tarifs 2026-2027 pour l'accueil de loisirs périscolaire.

Votes				
Total des votants	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
19	19			

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et publication
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Carole ANGENEAU

MAIRIE de NOHANENT
63 (Puy-de-Dôme)
R.F.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-57_2026-DE

MAIRIE DE NOHANENT

(Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq avril, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOHANENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à NOHANENT, sous la présidence de Madame ANGENEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Présents : Madame Carole ANGENEAU (Maire)
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Dominique BANNIER, Marc BARDINAL, Colette BETHUNE, Serge BONNARD, Julien COISSARD, Patricia DABIN, Michel DUPUY, Isabelle DUVAL, Jean-Marc FOURVEL, Laurent GANET, Isabelle ITIER, Albane LAVAU, Marylène MALARDIER, Isac MARQUES, Martine MICHEL, Patricia MOLINES

Absents excusés:

Procurations:
Jean-Christophe MAZUEL a donné procuration à Michel DUPUY
Estelle TETEFORT a donné procuration à Laurent GANET

Isabelle DUVAL a été élue secrétaire

Délibération N°57/2026 : supplément veillées organisées dans le cadre du centre de loisirs – Eté 2026

Madame le Maire explique qu'il convient de fixer les tarifs des familles pour les veillées qui seront organisées dans le cadre du centre de loisirs extrascolaire été 2026.

Il propose un supplément de 6 € / enfant par rapport au forfait payé par semaine par les familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Valide le supplément de 6 €
Autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

Votes				
Total des votants	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
19	19			

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et publication
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Carole ANGENEAU

MAIRIE DE NOHANENT * 63 (Puy-de-Dôme) * R.F.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-58_2026-DE

MAIRIE DE NOHANENT

(Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq avril, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOHANENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à NOHANENT, sous la présidence de Madame ANGENEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Présents : Madame Carole ANGENEAU (Maire)
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Dominique BANNIER, Marc BARDINAL, Colette BETHUNE, Serge BONNARD, Julien COISSARD, Patricia DABIN, Michel DUPUY, Isabelle DUVAL, Jean-Marc FOURVEL, Laurent GANET, Isabelle ITIER, Albane LAVAU, Marylène MALARDIER, Isac MARQUES, Martine MICHEL, Patricia MOLINES

Absents excusés:

Procurations:
Jean-Christophe MAZUEL a donné procuration à Michel DUPUY
Estelle TETEFORT a donné procuration à Laurent GANET

Isabelle DUVAL a été élue secrétaire

Délibération N°58/2026 : Déclassement et cession de la parcelle AE947

Dans le cadre de la succession BRUNET, propriétaire des parcelles AE65-66-914, une anomalie a été constatée sur le plan cadastral. En effet, une petite emprise du domaine public correspond sur le terrain à l'escalier permettant l'accès à l'un des logements de propriété.

Un géomètre expert a été saisi pour établir un projet visant à intégrer cette emprise au cadastre afin de régulariser la situation.

Le procès-verbal a été établi en date du 21/01/2026. La parcelle AE947 d'une surface de 4m2 a été intégrée au cadastre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Décide le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AE 947 (4m2) située route de Sayat à Nohanent
- Autorise Madame le Maire à procéder à la cession de parcelle cadastrée section AE947 au profit de l'indivision BRUNET
- Fixe le prix de vente à 1 € à la charge de l'indivision BRUNET
- Précise que les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'indivision BRUNET
- Désigne Maître Delphine BEGON BRAGA, 9, Place de la résistance, 63910 VERTAIZON pour la rédaction de l'acte notarié et Maître Maxime AUGUSTO, office notarial de Durtol, 2 avenue de Pontgibaud, 63830 Durtol qui représentera la Commune
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce déclassement et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération et de la vente autorisée

Votes				
Nombre de de Votants	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
19	19			

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-58_2026-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et publication
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Carole ANGENEAU

MAIRIE de NOHANENT
R.F.
63 (Puy-de-Dôme)

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-59_2026-DE

MAIRIE DE NOHANENT

(Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq avril, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOHANENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à NOHANENT, sous la présidence de Madame ANGENEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Présents : Madame Carole ANGENEAU (Maire)
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Dominique BANNIER, Marc BARDINAL, Colette BETHUNE, Serge BONNARD, Julien COISSARD, Patricia DABIN, Michel DUPUY, Isabelle DUVAL, Jean-Marc FOURVEL, Laurent GANET, Isabelle ITIER, Albane LAVAU, Marylène MALARDIER, Isac MARQUES, Martine MICHEL, Patricia MOLINES

Absents excusés:

Procurations:
Jean-Christophe MAZUEL a donné procuration à Michel DUPUY
Estelle TETEFORT a donné procuration à Laurent GANET

Isabelle DUVAL a été élue secrétaire

Délibération N°59/2026 : Subvention course cycliste circuit des communes de la Vallée du Bédat

Madame le Maire expose à l'Assemblée que pour l'organisation du circuit des communes de la Vallée du Bédat qui a eu lieu le 01 mars 2026 dont le départ et l'arrivée étaient à CHATEAUGAY, l'Association pour le Cyclisme Elite Dans l'Agglomération Clermontoise (ACEDAC) sollicite une participation financière de la Commune.
Suite à l'accord de répartition financière retenu entre les représentants des diverses communes traversées et concernées par l'organisation de cette manifestation sportive que sont les communes de Blanzat, Cébazat, Châteaugay, Durtol, Nohanent et Sayat, pour cette édition 2025, une participation à hauteur de 597 euros est sollicitée pour la commune de Nohanent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Autorise Madame le Maire à verser la somme de 597 euros à l'association ACEDAC.

Votes				
Total des votants	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
19	19			

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et publication
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Carole ANGENEAU

MAIRIE de NOHANENT * R.F. * 63 (Puy-de-Dôme)

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-60_2026-DE

MAIRIE DE NOHANENT

(Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq avril, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOHANENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à NOHANENT, sous la présidence de Madame ANGENEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Présents : Madame Carole ANGENEAU (Maire)
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Dominique BANNIER, Marc BARDINAL, Colette BETHUNE, Serge BONNARD, Julien COISSARD, Patricia DABIN, Michel DUPUY, Isabelle DUVAL, Jean-Marc FOURVEL, Laurent GANET, Isabelle ITIER, Albane LAVAU, Marylène MALARDIER, Isac MARQUES, Martine MICHEL, Patricia MOLINES

Absents excusés:

Procurations:
Jean-Christophe MAZUEL a donné procuration à Michel DUPUY
Estelle TETEFORT a donné procuration à Laurent GANET

Isabelle DUVAL a été élue secrétaire

Délibération N°60/2026 : Convention école de musique, théâtre de la Vallée du Bédat

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention précisant les conditions techniques et financières entre l'école de musique de la vallée du Bédat et les communes de CEBAZAT, CHATEAUGAY, BLANZAT, DURTOL et NOHANENT.
Cette convention s'applique à partir de la rentrée 2026/2027 pour une durée de 7 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** la présente convention ;
- **autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votes				
Total des votants	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
19	19			

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et publication
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Carole ANGENEAU

MAIRIE de NOHANENT R.F 63 (Puy-de-Dôme)

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-61_2026-DE

MAIRIE DE NOHANENT

(Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq avril, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOHANENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à NOHANENT, sous la présidence de Madame ANGENEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Présents : Madame Carole ANGENEAU (Maire)
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Dominique BANNIER, Marc BARDINAL, Colette BETHUNE, Serge BONNARD, Julien COISSARD, Patricia DABIN, Michel DUPUY, Isabelle DUVAL, Jean-Marc FOURVEL, Laurent GANET, Isabelle ITIER, Albane LAVAU, Marylène MALARDIER, Isac MARQUES, Martine MICHEL, Patricia MOLINES

Absents excusés:

Procurations:
Jean-Christophe MAZUEL a donné procuration à Michel DUPUY
Estelle TETEFORT a donné procuration à Laurent GANET

Isabelle DUVAL a été élue secrétaire

Délibération N°61/2026 : Tarifs école de musique de la Vallée du Bédat 2026-2027

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs de l'école de musique pour l'année 2026/2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte ces tarifs
- **autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votes				
Total des votants	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
19	19			

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et publication
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Carole ANGENEAU

MAIRIE de NOHANENT R.F. 63 (Puy-de-Dôme)

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 063-216302547-20260425-62_2026-DE

MAIRIE DE NOHANENT

(Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq avril, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOHANENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal à NOHANENT, sous la présidence de Madame ANGENEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Présents : Madame Carole ANGENEAU (Maire)
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Dominique BANNIER, Marc BARDINAL, Colette BETHUNE, Serge BONNARD, Julien COISSARD, Patricia DABIN, Michel DUPUY, Isabelle DUVAL, Jean-Marc FOURVEL, Laurent GANET, Isabelle ITIER, Albane LAVAU, Marylène MALARDIER, Isac MARQUES, Martine MICHEL, Patricia MOLINES

Absents excusés:

Procurations:
Jean-Christophe MAZUEL a donné procuration à Michel DUPUY
Estelle TETEFORT a donné procuration à Laurent GANET

Isabelle DUVAL a été élue secrétaire

Délibération N°62/2026 : Indemnités de jury d'examens de l'école de musique

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de statuer sur les indemnités de jury d'examens pour les personnels de l'école de musique.

Madame le maire propose de rétribuer les agents des jurys d'examen à hauteur de 25 € brut de l'heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- se prononce favorablement sur le montant des indemnités de jury d'examens ;
- **autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votes				
Total des votants	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
19	19			

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et publication
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Carole ANGENEAU

MAIRIE de NOHANENT 63 (Puy-de-Dôme) R.F.